

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU COLLÈGE DU 25 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-2-04

Le collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Le collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3, L. 114-3-1 à L. 114-3-6 et R. 114-3 ;

Vu la délibération n° 2022-3-03 du 9 mai 2022 modifiée relative au règlement intérieur du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Après en avoir délibéré le 25 septembre 2025,

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}

Le référentiel d'évaluation de la gouvernance et de la politique de formation d'un établissement d'enseignement supérieur étranger est approuvé.

ARTICLE 2

La présidente du Haut Conseil est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

La présidente du Hcéres
signée
Coralie Chevallier

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents au moment du vote : 15
Abstentions/refus de vote : 0
Contre : 0
Pour : 15